ANNEXE 1519 F-phot-SD
ANNEXE 1519 F-hydra-SD

Si vous complétez cette annexe, veuillez remplir et joindre également le cadre A de l'imprimé n° 1447-M-SD

Dénomination et adresse :	
Numéro SIRET de l'établissement **à reporter impérativement**	
Commune où se situe l'installation déclarée (mention indispensable) :	
Date de raccordement au réseau de l'établissement produisant de l'énergie électrique (jj/mm/aaaa ; mention indispensable)	

G - A COMPOSANTE DE L'IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RÉSEAUX VISÉE À L'ARTICLE 1519 F DU CGI

Centrale de production d'électricité d'origine photovoltaïque (art. 1519 F du CGI) 41

Indiquer en kilowatts (kW) la puissance électrique installée aux 1ers janvier 2022 et 2023 si la puissance électrique installée est supérieure ou égale à 100 kW (nombre entier)	G1	Puissance électrique installée au 1er janvier 2022	G2	Puissance électrique installée au 1er janvier 2023
		kW		kW

G - B COMPOSANTE DE L'IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RÉSEAUX VISÉE À L'ARTICLE 1519 F DU CGI

Centrale de production d'électricité d'origine hydraulique (art. 1519 F du CGI) 42

Indiquer en kilowatts (kW) la puissance électrique installée aux 1ers janvier 2022 et 2023 si la puissance électrique installée est supérieure ou égale à 100 kW (nombre entier)	G3	Puissance électrique installée au 1er janvier 2022	G4	Puissance électrique installée au 1er janvier 2023
		kW		kW

En cas de création de centrale hydraulique ou de modification de la puissance électrique installée, indiquer, en pourcentage (%), le prorata hydraulique relatif à CHAQUE commune (nombre avec deux chiffres après la virgule) et la puissance électrique installée proratisée en kW (arrondie au nombre entier le plus proche). *Si le cadre est insuffisant, joindre un état établi sur le même modèle.* 43

SIRET	Libelllé de la commune et code département	Prorata hydraulique (%)	Puissance électrique installée proratisée en kW
		%	
		%	
		%	
		%	
		%	
		%	
		%	
		%	
		%	
		%	
		%	
		%	
		%	
		%	
		%	
		%	
		%	
		%	
		%	
Total du pourcentage du prorata hydraulique		100 %	
Total de la puissance électrique installée de l'installation hydraulique en kW			